

The Role of the volunteer Hockey Saint-Laurent Convenor:

The Convenor is responsible for the daily operation of the Single-Letter program, ensuring compliance with EHL directives, association code of conduct and any applicable discipline and appeals decisions or Hockey Quebec regulations. The Convenor takes direction from the VP Single-Letters. They must sign the Hockey Quebec Administrator's Code of Ethics Agreement.

The Convenor is expected to be available for both Hockey Saint-Laurent coach/manager meetings and be prepared to contribute to the management of the hockey program as a whole. They are to supervise the pre-booking of tournaments for their division.

This voluntary position can be shared with other adult members. The Convenor must sign the AGREEMENT TO THE ADMINISTRATOR'S CODE OF ETHICS.

SELECTION CAMP

He/she is to attend and supervise volunteer evaluators (coaches/parents/administrators) during the three selection camp weekends in September. Each player will be evaluated during six hours on the ice over a three week period in order to grade them into a tentative level.

The Convenor may ensure the sort-outs are unbiased and fair. The Convenor will be expected to provide explanations to parents seeking to understand why their child has been placed at a certain level. Unresolved conversations can be escalated to the VP Single-Letters. Unresolved complaints can also be directed to the VP Single-Letters, Coaches Rep and/or to the Director of Discipline. The Convenor will balance teams within each level to the best of their ability and not permit groups of players or other cliques to be a potentially create an imbalance.

AFTER SELECTION CAMP

The Convenor will work with the Coaches' Rep to select the head coach for each team no sooner than the end of the third week of selection camp. The Convenor will submit the list of coaches to the VP Single-Letters for verification. The Convenor and Coaches' Rep will attempt to place qualified assistant coaches, trainers and managers on each team list, and ensure that head coach fills these positions.

DURING THE SEASON

The Convenor is to assist communications between the Hockey Saint-Laurent association executives and team managers/coaches regularly via email and telephone.

- The Convenor will facilitate with equipment manager for equipment pick-up for each team.

- The Convenor will facilitate team rosters including call-ups are completed fully and submitted on time to the HKSTL Registrar.
- The Convenor will be the second escalation step for any team issues raised by a player, parent or coach, after the head coach / parent step, and will forward any unresolved issues to the VP Single-Letters.
- The Convenor will communicate with all of their teams on a continual basis throughout the season via email and telephone to ensure that all players, families and team officials have a positive, enjoyable experience . They are to facilitate organizing volunteers for the Hockey Saint-Laurent tournament.

SEASON END

- The Convenor will ensure that all teams return their jerseys & equipment is returned.
- The Convenor is expected to help out during the year-end Player Banquet in May.

The time commitment for the Convenor peaks in late August through the end of September, and is very significant. After that time, once the teams are formed and running smoothly, the time commitment of the Convenor remains steady as the Convenor remains involved, but is not nearly as busy as the start of the year.

The Convenor may choose, and is strongly encouraged to select assistants to manage various aspects of the above.

Le rôle de Coordonnateur Bénévole de hockey Saint-Laurent:

Le Coordonnateur est responsable du fonctionnement quotidien du programme des équipes à une seule lettre, il doit veiller au respect des directives de l'EHL, au code de conduite de l'association, toute discipline applicable et décision d'appel ou de règlements de Hockey Québec. Le Coordonnateur suit la direction du vice-président d'Uniques Lettres. Il doit signer le Code de Déontologie de Hockey Québec.

Le Coordonnateur devrait être disponible pour les réunions pour entraîneurs/gérants de hockey Saint-Laurent et être prêt à contribuer à la gestion du programme de hockey dans son ensemble. Il se doit de superviser la pré réservation de tournois pour leur division.

Cette position volontaire peut être partagé avec d'autres membres adultes. Le Coordonnateur doit signer l'entente du CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ADMINISTRATEUR DU CAMP DE SÉLECTION

Son rôle est d'assister et de superviser les évaluateurs bénévoles (entraîneurs, les parents et les administrateurs) au cours des trois week-ends du camp de sélection en Septembre. Chaque joueur sera évalué pendant six heures sur la glace au cours d'une période de trois semaines afin de les grader dans un niveau provisoire.

Le Coordonnateur doit s'assurer que les triages, sont impartiaux et équitables. Le Coordonnateur devra fournir des explications aux parents qui cherchent à comprendre pourquoi leur enfant a été placé à un certain niveau. Toutes conversations non résolues peuvent être escaladées aux VP Unique Lettres. Les plaintes non résolues peuvent également être adressées au vice-président Unique Lettres, entraîneurs, Représentant des Entraîneurs et / ou au Directeur de la discipline. Le Coordonnateur établira un équilibre entre les équipes au sein de chaque niveau au meilleur de leur capacité et non pas permettre à des groupes de joueurs ou d'autres cliques de créer potentiellement un déséquilibre.

APRÈS LE CAMP DE SÉLECTION

Le Coordonnateur collaborera avec le Représentant des Entraîneurs pour choisir l'entraîneur chef pour chaque équipe au plus tôt la fin de la troisième semaine de camp de sélection. Le Coordonnateur soumettra la liste des entraîneurs pour la vérification des VP Uniques Lettres. Le Coordonnateur et le Représentant des Entraîneurs tentent de placer les entraîneurs adjoints qualifiés, des formateurs et des gestionnaires sur chaque liste de l'équipe, et veiller à ce que l'entraîneur chef remplisse ces positions.

AU COURS DE LA SAISON

Le rôle du Coordonnateur est d'aider les communications entre les dirigeants de Hockey Association Saint-Laurent et les gestionnaires de l'équipe et les entraîneurs régulièrement par courriels et téléphone.

- Le Coordonnateur facilitera avec le gestionnaire de l'équipement pour les équipements nécessaires pour chaque équipe.
- Le Coordonnateur facilitera la composition des équipes, y compris que les commandes subséquentes sont dûment remplies et soumises à temps au Greffier HKSTL.
- Le Coordonnateur sera le responsable en second lieu pour toutes les questions soulevées par l'équipe d'un joueur, parent ou un entraîneur, par la suite l'entraîneur chef / parent, transmettra les questions non résolues au vice-président Unique Lettre.
- Le Coordonnateur communique avec l'ensemble des équipes sur une base continue tout au long de la saison par courriel et par téléphone afin de s'assurer que tous les joueurs, les familles et les officiels d'équipe ont une expérience positive et agréable. Il devra aussi faciliter l'organisation de volontaires pour le tournoi de hockey de Saint-Laurent.

FIN DE SAISON

- Le Coordonnateur veillera à ce que toutes les équipes retournent leurs maillots et équipements.
- Le Coordonnateur se doit d'aider lors du Banquet des joueurs qui a lieu à la fin de la saison en Mai.

L'engagement de temps du Coordinateur culmine de la fin Août jusqu'à la fin de Septembre, et il est indispensable au bon fonctionnement.

Après ce moment-là, une fois que les équipes sont formé et en fonctionnement, l'engagement de temps de l'animateur demeurera stable, l'animateur restera impliqué, mais ne sera pas aussi occupé qu'au début de l'année.

Le coordinateur peut choisir, et il est fortement encouragé à choisir, des assistants pour gérer différents aspects de ce qui précède.